

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 8 JANVIER 1966 à 21 H

66019
OBJET :

**Rémunération des
Professeurs chargés
des cours profession-
nels municipaux**

Le huit janvier mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 3 janvier 1966.

ETAIENT PRESENTS : M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMELONG, PECHEVIS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté ministériel du 17 Juin 1959 autorisant les collectivités locales à attribuer une indemnité aux fonctionnaires de l'Enseignement Technique assurant en sus de leur service normal les cours professionnels municipaux .

Vu les barèmes des traitements et indemnités, heures supplémentaires applicables au personnel enseignant de l'Education Nationale.

Vu la demande de Monsieur le Directeur des Cours Professionnels Municipaux .

DECIDE :

- de porter à 13 Fr. à compter du 1er janvier 1966, la rémunération horaire des Professeurs du Collège d'Enseignement Technique de Royan qui assurent les cours professionnels municipaux .

./.

*Copies pour
M. Pinguet*

-que le Règlement de ces indemnités sera effectué sur le crédit ouvert à ce sujet au budget primitif 1966 - Chapitre 943 .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT, le 13 JAN. 1966
Le Sous-Prefet

[Handwritten signature]